

Bretagne, Côtes-d'Armor
Paimpol

Les écarts dits hameaux ou villages sur la commune de Paimpol

Références du dossier

Numéro de dossier : IA22015865

Date de l'enquête initiale : 2010

Date(s) de rédaction : 2010

Cadre de l'étude : inventaire préliminaire Paimpol

Auteur(s) du dossier : Patrick Pichouron

Copyright(s) : (c) Région Bretagne ; (c) Conseil général des Côtes-d'Armor

Désignation

Dénomination : écart

Aires d'études : Communes littorales des Côtes-d'Armor

Localisations :

Bretagne, Côtes-d'Armor

Paimpol

Historique

Période(s) principale(s) : 15e siècle16e siècle17e siècle18e siècle19e siècle20e siècle

Description

Comme de nombreuses communes, le territoire de la commune de Paimpol se caractérise par la présence d'un **habitat isolé** et d'un **habitat aggloméré**. L'habitat aggloméré peut revêtir principalement deux formes que l'Insee dénomme **écart**, d'une part, et **village** ou **ville**, d'autre part. Un **écart**, du point de vue de la dénomination Insee, est « *une agglomération rurale de quelques maisons et de quelques bâtiments, de fonctions diverses ou non, sans autonomie administrative* ». En Bretagne, l'**écart** est toutefois qualifié indistinctement de **hameau** ou de **village**. Toutefois, du point de vue de la dénomination Insee, le terme **village** renvoie à une réalité administrative bien particulière que l'usage désigne communément sous le nom de **bourg** en Bretagne. Selon la dénomination Insee, le **village** est en effet « *une agglomération rurale de moins de 2 000 habitants, chef-lieu d'une commune rurale* ». Lorsque les communes de Plounez et de Kerity fusionnèrent avec celle de Paimpol en 1960 pour ne former qu'une seule entité administrative ayant pour chef-lieu le centre-ville de Paimpol, les anciens chefs-lieux ou *bourgs* de Plounez et de Kerity sont devenus des écarts. La présence des mairies annexes de Plounez et de Kerity perpétue d'ailleurs le souvenir de cet ancien statut de chef-lieu communal, celle des églises Saint-Pierre et Saint-Samson perpétuant celui de chef-lieu de paroisse. Cette réalité historique prend une dimension sociologique manifeste à travers l'existence d'associations telles que l'association *Bevañ e Plounez* (« Vivre à Plounez »). Du fait de l'urbanisation, Kerity est toutefois devenu un quartier dans la mesure où il a été progressivement intégré à la ville de Paimpol. Ce phénomène d'urbanisation s'est produit principalement de manière linéaire le long de la route départementale 786 (rue du Général Leclerc, rue du Professeur Jean Renaud, rue du Commandant Charcot, rue du Commandant Le Conniat, rue de Beauport), une artère ô combien névralgique de plus de deux kilomètres reliant le centre-ville de Paimpol au secteur de Beauport et dont le paysage architectural déroule une trame chronologique allant du 13ème siècle à nos jours.

Décompte des œuvres : repérées 7 ; étudiée 0

Annexe 1

20102209290A0A : Archives départementales des Côtes-d'Armor, 4 num 1/23, Numplan 1.

20102209295A0A : Archives départementales des Côtes-d'Armor, 4 num 1/25, Numplan 1.

20102209699A0A : Archives départementales des Côtes-d'Armor, 4 num 1/22, Numplan 1.

Illustrations



Le cadastre de 1831, mémoire de la spécificité du territoire paimpolais né de la fusion de trois anciennes communes : tableau d'assemblage de l'ancienne commune de Paimpol (AD 22
Dess. Delaunay, Dess. Roussan, Autr. Roufsan
IVR53_20102209290A0A



Le cadastre de 1831, mémoire de la spécificité du territoire paimpolais né de la fusion de trois anciennes communes : tableau d'assemblage de l'ancienne commune de Plounez (AD 22
Dess. Delaunay, Dess. Roussan, Autr. Roussan
IVR53_20102209295A0A



Le cadastre de 1831, mémoire de la spécificité du territoire paimpolais né de la fusion de trois anciennes communes : tableau d'assemblage de l'ancienne commune de Kerity (AD 22
Dess. Delaunay, Dess. Champion, Autr. Champion
IVR53_20102209699A0A



Paimpol, vue générale de l'écart de Sainte-Barbe prise depuis le sud-ouest
Phot. Patrick Pichouron
IVR53_20102210245NUCA



Paimpol, vue générale de l'écart de Plounez prise depuis le nord-est
Phot. Patrick Pichouron
IVR53_20102209782NUCA



Paimpol, vue générale de l'écart de Kergrist à hauteur du site de la chapelle Notre-Dame
Phot. Patrick Pichouron
IVR53_20102209836NUCA



Paimpol, vue générale de l'écart de Kerloury
Phot. Patrick Pichouron
IVR53_20102209848NUCA



Paimpol, l'écart de Landeby : croix de chemin hétérogène dite stèle

de Saint-Yves au premier plan,
habitat traditionnel à l'arrière-plan
Phot. Patrick Pichouron
IVR53_20102210203NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

Présentation de la commune de Paimpol (IA22015724) Bretagne, Côtes-d'Armor, Paimpol

Édifices repérés et/ou étudiés :

Ancien écart, actuellement quartier de Kerity (Paimpol) (IA22016451) Bretagne, Côtes-d'Armor, Paimpol, Kerity

Écart de Sainte-Barbe (Paimpol) (IA22016685) Bretagne, Côtes-d'Armor, Paimpol, Sainte-Barbe

Écart dit hameau de Kergoff (Paimpol) (IA22015856) Bretagne, Côtes-d'Armor, Paimpol, Kergoff

Écart dit hameau de Kerloury (Paimpol) (IA22015826) Bretagne, Côtes-d'Armor, Paimpol, Kerloury

Écart dit hameau de Landeby (Paimpol) (IA22015864) Bretagne, Côtes-d'Armor, Paimpol, Landeby

Écart dit village de Kergrist (Paimpol) (IA22015729) Bretagne, Côtes-d'Armor, Paimpol, Kergrist

Écart dit village de Plounez (Paimpol) (IA22015728) Bretagne, Côtes-d'Armor, Paimpol, Plounez

Écart du Vieux-Bourg (Paimpol) (IA22016689) Bretagne, Côtes-d'Armor, Paimpol, le Vieux-Bourg

Auteur(s) du dossier : Patrick Pichouron

Copyright(s) : (c) Région Bretagne ; (c) Conseil général des Côtes-d'Armor



Le cadastre de 1831, mémoire de la spécificité du territoire paimpolais né de la fusion de trois anciennes communes : tableau d'assemblage de l'ancienne commune de Paimpol (AD 22)

IVR53_20102209290A0A

Auteur de l'illustration : Delaunay, Auteur de l'illustration : Roussan

Auteur du document reproduit : Roufsan

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction interdite



Le cadastre de 1831, mémoire de la spécificité du territoire paimpolais né de la fusion de trois anciennes communes :
tableau d'assemblage de l'ancienne commune de Plounez (AD 22)

IVR53_20102209295A0A

Auteur de l'illustration : Delaunay, Auteur de l'illustration : Roussan

Auteur du document reproduit : Roussan

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction interdite



Le cadastre de 1831, mémoire de la spécificité du territoire paimpolais né de la fusion de trois anciennes communes :
tableau d'assemblage de l'ancienne commune de Kerity (AD 22)

IVR53_20102209699A0A

Auteur de l'illustration : Delaunay, Auteur de l'illustration : Champion

Auteur du document reproduit : Champion

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction interdite



Paimpol, vue générale de l'écart de Sainte-Barbe prise depuis le sud-ouest

IVR53_20102210245NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Pichouron

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Paimpol, vue générale de l'écart de Plounez prise depuis le nord-est

IVR53_20102209782NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Pichouron

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Paimpol, vue générale de l'écart de Kergrist à hauteur du site de la chapelle Notre-Dame

IVR53_20102209836NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Pichouron

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Paimpol, vue générale de l'écart de Kerloury

IVR53_20102209848NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Pichouron

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Paimpol, l'écart de Landeby : croix de chemin hétérogène dite stèle de Saint-Yves au premier plan, habitat traditionnel à l'arrière-plan

IVR53_20102210203NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Pichouron

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation